Image not found or type unknown

Refus de demande de naturalisation pour defaut de loyalisme

Par **Biko**, le **21/07/2016** à **10:27**

Bonjour Maître,

Je suis arrivé en France depuis près de 6 ans et j'ai fini un master et un doctorat. Actuellement, je suis embauché en CDI dans une entreprise. Tout passe bien au niveau impôts et salaire.

J'ai fait une demande de naturalisation et je suis choqué que ma demande est refusé de la part de la préfecture pour le motif suivant : "En effet, il ressort de l'instruction de votre dossier que votre loyalisme envers notre pays et ses institutions n'est pas avéré."

Pouvez-vous m'expliquer ce que cela signifie et quelles sont les causes qui peuvent amener à une décision pareille ?

Autrement, est ce que vous estimez que dans mon cas un recours pourrait attribuer à une bonne fin ?

Je vous remercie en avance,

Bien cordialement.

Par **youris**, le **21/07/2016** à **17:22**

bonjour,
vous devez savoir ce qui motive une telle réponse de l'administration qui doit posséder des éléments qui lui permet d'affirmer par exemple que vous avez ou votre famille des liens supposés avec une organisation terroriste ou criminelle.
la décision de naturalisation est toujours une décision discrétionnaire d'un état souverain qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions exigées.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés